

Numéro de dossier : 1070504002		
<b>Unité responsable</b>	<b>administrative</b>	Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Bureau de la directrice générale adjointe , Bureau du mont Royal
<b>Objet</b>	Approuver la convention intérimaire intervenue entre la Ville et la Société Radio-Canada concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société dans le parc du Mont-Royal	

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**♦Commentaires**

Un virement de crédits sera fait en 2008 suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'agglomération dans les comptes ci-dessous;

Budget additionnel pour la recettes

1001.0014000.101299.07161.44306.000000.0000 (357 348 \$)

Budget additionnel pour les dépenses

1001.0014000.101299.07161.54390.000000.0000 357 348 \$

pour donner suite à la recommandation ci-dessous

1. D'approuver la convention intérimaire intervenue entre la Ville et la Société Radio-Canada concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société dans le parc du Mont-Royal conformément à la convention ci-jointe;
2. D'affecter les revenus supplémentaires à la protection et à la mise en valeur du mont Royal pour les prochains dix ans ou, en cas de renouvellement, pour les prochains quinze ans;
3. De mandater Mme Rachel Laperrière, Directrice générale adjointe, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle et M. Michel Théroux, chef de section radiocommunication, Service des affaires corporatives, pour signer la convention au nom de la Ville;
4. Imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et autoriser le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à affecter ce montant à la protection et à la mise en valeur du mont Royal;
6. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Numéro de certificat (ou note)

<b>Responsable de l'intervention</b>	<b>Endossé par:</b>
--------------------------------------	---------------------

Pascal GAGNÉ  
Agent comptable analyste  
Tél. : 872-2188  
Date: 2008-02-08

Lise D FORTIER  
Conseillère en gestion - Finances  
Tél. :872-5832  
Date d'endossement: 2008-02-08

Numéro de dossier :1070504002